



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

**Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions
- TPSGC**

11 Laurier St. / 11, rue Laurier

Place du Portage, Phase III

Core 0B2 / Noyau 0B2

Gatineau

Quebec

K1A0S5

Bid Fax: (819) 997-9776

SOLICITATION AMENDMENT

MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address

**Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution

Marine Emergency Response Division/Division des

Interventions en cas d'urgence maritime

Centennial Towers 7th Floor - 7W11

200 Kent Street

Ottawa

Ontario

K1A0S5

Title - Sujet PEIE : Barrage rideau	
Solicitation No. - N° de l'invitation F7047-160033/A	Amendment No. - N° modif. 004
Client Reference No. - N° de référence du client F7047-160033	Date 2018-01-08
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$ERD-002-26562	
File No. - N° de dossier 002erd.F7047-160033	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2018-01-25	
Time Zone Fuseau horaire Eastern Standard Time EST	
F.O.B. - F.A.B. Specified Herein - Précisé dans les présentes	
Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input checked="" type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Szczesniak, Michal	Buyer Id - Id de l'acheteur 002erd
Telephone No. - N° de téléphone (250) 507-0647 ()	FAX No. - N° de FAX () -
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Modification 004 à l'appel d'offres

La présente modification est proposée afin de :

- (a) Répondre aux questions;
- (b) Réviser l'appel d'offres.

La soumission doit prendre en compte les renseignements suivants :

Question 13

À l'alinéa 3.2.2 (Soudage de l'aluminium) de l'annexe B (Énoncé des besoins techniques), on exige la conformité aux normes CSA W47.2-11 (R2015) et CT-043-EQ-EG-001-E en laissant la possibilité de proposer d'autres options. La norme de l'American Welding Society (AWS) peut-elle être considérée comme équivalente?

Réponse à la question 13 :

La norme de l'American Welding Society (AWS) peut être considérée comme équivalente à condition que l'entrepreneur démontre conformément à la vérification de conformité mentionnée à l'alinéa 3.2.2 (Soudage de l'aluminium) de l'annexe B (Énoncé des besoins techniques) qu'elle respecte l'intention technique de la norme CSA W47.2-11 (2015),

Certification des compagnies de soudage par fusion de l'aluminium, et des normes mentionnées dans la norme de soudage CT-043-EQ-EG-001-E de la GCCC (2017).

La vérification de conformité permet de garantir que la qualité du produit final est similaire à celle obtenue dans le cadre des normes CSA W47.2 et CT-043-EQ-EG-001-E.

Question 14

En ce qui concerne l'alinéa 3.4.3.2 de l'annexe B (Énoncé des besoins techniques), la norme 5052-H321 serait-elle acceptée comme solution de remplacement satisfaisante?

Réponse à la question 14 :

La norme 5052-H321, conformément à la norme ASTM B209-14, Standard Specification for Aluminum and Aluminum-Alloy Sheet and Plate, peut être considérée comme une solution de remplacement satisfaisante dans le cadre de l'exigence figurant à l'alinéa 3.4.3.2 de l'annexe B (Énoncé des besoins techniques).

Se reporter à la révision n° 20.

Question 15

Une ancre de modèle Danforth remplirait-elle les conditions figurant à l'alinéa 3.4.5.2 de l'annexe B (Énoncé des besoins techniques)?

Réponse à la question 15 :

Une ancre de modèle Danforth remplirait les conditions figurant à l'alinéa 3.4.5.2 de l'annexe B (Énoncé des besoins techniques).

Question 16

En ce qui concerne l'alinéa 3.3.7.4 de l'annexe B (Énoncé des besoins techniques), est-il possible d'utiliser une chaîne fabriquée conformément aux spécifications en matière de chaîne en acier soudée de la NACM (National Association of Chain Manufacturers) plutôt qu'à la norme ASTM?

Réponse à la question 16

Oui, la norme de la National Association of Chain Manufacturers (NACM) peut remplacer la norme ASTM dans le cadre de l'alinéa 3.3.7.4. Les propriétés physiques et mécaniques stipulées pour les chaînes de calibre 30 sont identiques dans la norme de référence ASTM et la norme de la NACM.

Question 17

En ce qui concerne l'alinéa 3.3.8.8 de l'annexe B (Énoncé des besoins techniques), est-il possible d'utiliser une chaîne fabriquée conformément aux spécifications en matière de chaîne en acier soudée de la NACM (National Association of Chain Manufacturers) plutôt qu'à la norme ASTM?

Réponse à la question 17

Oui, la norme de la National Association of Chain Manufacturers (NACM) peut remplacer la norme ASTM dans le cadre de l'alinéa 3.3.8.8.

Question 18

En ce qui concerne l'alinéa 3.3.8.10 de l'annexe B (Énoncé des besoins techniques), est-il possible d'utiliser une chaîne fabriquée conformément aux spécifications en matière de chaîne en acier soudée de la NACM (National Association of Chain Manufacturers) plutôt qu'à la norme ASTM?

Réponse à la question 18

Oui, la norme de la National Association of Chain Manufacturers (NACM) peut remplacer la norme ASTM dans le cadre de l'alinéa 3.3.8.10.

Question 19

En ce qui concerne l'alinéa 3.3.9.1 de l'annexe B (Énoncé des besoins techniques), peut-on envisager d'utiliser des tissus soudés à l'aide de procédés de soudage à l'air chaud si l'on respecte l'alinéa 3.3.9.3 de l'annexe B (Énoncé des besoins techniques)?

Réponse à la question 19

Se reporter à la réponse à la question 10 de la Modification 001 à l'appel d'offres.

Question 20

En ce qui concerne l'alinéa 3.4.5 de l'annexe B (Énoncé des besoins techniques), nous prévoyons de fournir des ancrs sans jas à pattes disponibles sur le marché, c.-à-d. que nous nous serons procurés directement auprès de fabricants d'ancres. Sera-t-il nécessaire de démontrer que les soudures réalisées dans le cadre de la fabrication de ces ancrs sont conformes aux spécifications de la GCC en matière de soudure?

Réponse à la question 20

Pour les ancrs disponibles dans le commerce, la conformité aux spécifications de la GCC en matière de soudure n'est pas requise.

Question 21

L'alinéa 3.3.1 de l'annexe B (Énoncé des besoins techniques) ne définit pas de tirant d'eau ni de franc-bord, alors que l'alinéa 3.3.3.3 de l'annexe B (Énoncé des besoins techniques) autorise des variations pour ce qui est du diamètre du flotteur.

Veuillez indiquer s'il existe des exigences en matière de franc-bord.

Réponse à la question 21 :

Aucune exigence précise en matière de franc-bord n'est définie avec précision.

Question 22

Pouvez-vous confirmer qu'une densité minimale de $1,8 \text{ lb}/\pi^3$ est exigée pour la flottaison en mousse à l'alinéa 3.3.8.6 de l'annexe B (Énoncé des besoins techniques)?

Réponse à la question 22

La question ne précise pas d'où provient le chiffre de $1,8 \text{ lb}/\pi^3$. Le Canada ne peut donc pas apporter de commentaires sur celui-ci.

Le rapport minimum flottabilité-poids brut de chaque section d'estacade rideau est indiqué à l'alinéa 3.3.7.1 de l'annexe B (Énoncé des besoins techniques).

Question 23

Pouvez-vous apporter des précisions sur les dispositifs d'ancrage, plus particulièrement sur ce que vous entendez par « ancre brevetée »?

Toute ancre sans jas à pattes est-elle acceptable ou doit-elle être de marque Danforth?

Réponse à la question 23

Toute ancre sans jas à pattes est acceptable.

Une ancre de marque Danforth satisfait à cette exigence (comme cela est indiqué à la réponse à la question 15), sans toutefois qu'il soit nécessaire que l'ancre soit de cette marque précise.

Question 24

Merci de bien vouloir apporter des précisions sur l'alinéa 3.4.6 (Feux de mouillage) de l'annexe B (Énoncé des besoins techniques).

- a. Les feux de mouillage doivent-ils être des feux flottants distincts ou doivent-ils être fixés sur l'ancre ou la bouée de récupération?
- b. Exige-t-on pour ces feux de mouillage une alimentation par énergie solaire en plus d'une alimentation par piles?

Réponse à la question 24 :

- a. Les feux de mouillage sont généralement indépendants ou il peut s'agir de bouées séparées pouvant être fixées à l'estacade, le cas échéant.
- b. Une alimentation par énergie solaire n'est pas obligatoire pour les feux de mouillage.

Question 25

Pouvez-vous confirmer que seuls les conteneurs d'expédition neufs ou à usage unique sont acceptables et que les conteneurs d'expédition ayant déjà été utilisés ou à usage multiple ne sont pas acceptables.

Réponse à la question 25 :

Les instructions d'expéditions se trouvent au paragraphe 7.17 (Instructions d'expédition) de la partie 7 (Clauses du contrat subséquent).

Les exigences concernant l'état du matériel fourni se trouvent à l'article 8 (État du matériel) des Conditions générales 2030 (2016-04-04), Conditions générales – Complexité élevée – Biens.

Question 26

L'alinéa 7.17.1 (Livraison et déchargement) ayant été supprimé au cours de la révision n° 5 de la Modification 001 de l'appel d'offres, veuillez préciser le point suivant.

Les semi-remorques ou les plateformes ne disposent pas de hayons électriques, donc la plupart des livraisons nécessiteront d'être déchargées à leur arrivée à destination.

- a. Devons-nous présumer que des chariots élévateurs sont disponibles dans TOUS les emplacements en vue du déchargement des palettes des estacades et dans l'affirmative, des employés du gouvernement fédéral seront-ils disponibles afin de les faire fonctionner?
- b. Si la réponse est non, s'attend-on à ce que le déchargement de l'estacade soit effectué manuellement (en défaisant les palettes) puis à ce que les palettes soient chargées de nouveau à terre?
Veuillez apporter des précisions sur ce point afin que nous puissions estimer le temps de travail que nous devons prévoir pour chaque site en plus du chauffeur du camion.

Réponse à la question 26 :

La GCC assumera la responsabilité du déchargement des biens lors de la livraison.

La plupart des principaux dépôts (destinations de livraison) disposeront de chariots élévateurs que du personnel de la GCC fera fonctionner.

Si une destination de livraison ne disposait pas de chariots élévateurs, la GCC prendrait les dispositions nécessaires en vue du déchargement.

Question 27

En ce qui concerne l'exigence relative à la protection permanente contre l'eau stipulée à l'alinéa 3.3.3.2 de l'annexe B (Énoncé des besoins techniques), si les estacades neuves sont réputées être étanches à l'eau, il est très courant que les estacades subissent de petites déchirures ou coupures en cours d'utilisation. Immanquablement, l'eau pénétrera dans l'estacade et si l'on ne la purge pas, celle-ci entraînera une saturation d'eau des éléments de flottaison. L'excès d'eau devrait être purgé avant d'entreposer l'estacade. Un système d'évacuation de l'eau permettant de purger l'excès d'eau se trouvant à l'intérieur des estacades est-il requis?

Réponse à la question 27

Aucun système d'évacuation de l'eau n'est requis.

Question 28

En ce qui concerne l'alinéa 3.3.3.3 de l'annexe B (Énoncé des besoins techniques), veuillez nous indiquer s'il existe une exigence de densité minimale pour les éléments de flottaison.

Réponse à la question 28

Il n'existe aucune exigence de densité minimale pour les éléments de flottaison.

Question 29

Il est stipulé à l'alinéa 3.3.8.4 de l'annexe B (Énoncé des besoins techniques) que l'unité de densité ne peut pas être γ/x^2 , mais doit être γ/x^3 . Nous présumons que le terme densité de surface fait référence au poids du tissu fini. Veuillez confirmer.

Réponse à la question 29 :

La densité de surface aussi appelée densité aérale correspond à la masse par unité de surface d'un tissu.

Question 30

En ce qui concerne l'alinéa 3.3.8.11 de l'annexe B (Énoncé des besoins techniques), les connecteurs d'extrémité peuvent-ils être réalisés en alliage d'aluminium 6063-T54 extrudé?

Réponse à la question 30

Oui, l'alliage 6063-T54 peut constituer un remplacement approprié.

Question 31

En ce qui concerne l'alinéa 3.4.2 de l'annexe B (Énoncé des besoins techniques), le Canada peut-il fournir des dessins comportant des dimensions et des photos des remorques souhaitées afin de garantir que l'équipement proposé satisfait aux attentes du Canada et obtient son approbation?

Réponse à la question 31 :

Le Canada ne fournira pas de dessins ou de photos des remorques.

Question 32

En ce qui concerne l'alinéa 3.4.2 de l'annexe B (Énoncé des besoins techniques), le Canada peut-il fournir des dessins comportant des dimensions et des photos des paravanes de remorquage souhaitées afin de garantir que l'équipement proposé satisfait aux attentes du Canada et obtient son approbation?

Réponse à la question 32 :

Le Canada ne fournira pas de dessins ou de photos des paravanes de remorquage.

Question 33

En ce qui concerne l'alinéa 3.4.3.3 de l'annexe B (Énoncé des besoins techniques), veuillez confirmer que la partie du flotteur de la paravane doit également être réalisée en alliage d'aluminium conformément à l'article 3.4.3.2 de l'annexe B (Énoncé des besoins techniques). Les flotteurs en plastique sont-ils interdits?

Réponse à la question 33 :

Les flotteurs en plastique sont autorisés pour la paravane, à condition qu'ils soient robustes et prévus pour la construction navale.

Question 34

En ce qui concerne l'alinéa 3.4.5.3 de l'annexe B (Énoncé des besoins techniques), la norme ASTM F625 et l'échelle de Beaufort ne précisent pas la vitesse des courants de surface.

- a. La vitesse des courants étant essentielle afin d'établir les besoins en matière d'ancrage, veuillez indiquer la vitesse du courant maximale à laquelle l'estacade doit résister.
- b. Par ailleurs, les 1 000 pieds d'estacade seront-ils déployés en ligne droite serrée ou seront-ils déployés en une série de U?

Réponse à la question 34 :

- a. L'estacade rideau sera maintenue en place par une ligne de mouillage dans des situations où le courant est faible (c.-à-d. inférieur à 0,75 nœud).

- b. le déploiement opérationnel de l'estacade est difficile à prédire. De nouveau, nous n'avons pas l'intention de déployer ce type d'estacade dans des situations où le courant est élevé (c.-à-d. lorsque la vitesse du courant est inférieure à 0,75 nœuds).

Révision 20

Dans l'annexe B (Énoncé des besoins techniques), le texte suivant remplace l'alinéa 3.4.3.2 dans son intégralité :

- « 3.4.3.2 Chaque paravane de remorquage doit être fabriquée de l'un des alliages d'aluminium suivants :
- a) 5086-H116, conformément à la norme ASTM B928/B928M-15, Standard Specification for High Magnesium Aluminum-Alloy Products for Marine Service and Similar Environments;
 - b) 6061-T6, conformément à la norme ASTM B209-14, Standard Specification for Aluminum and Aluminum-Alloy Sheet and Plate;
 - c) Un autre alliage d'aluminium de catégorie marine, très résistant à la corrosion causée par l'eau de mer, si celui-ci a été approuvé par l'autorité technique. »

Révision 21

Dans l'annexe B (Énoncé des besoins techniques), le texte suivant remplace l'alinéa 3.3.7.1 dans son intégralité :

- « 3.3.7.1 Le rapport flottabilité-poids brut de chaque section d'estacade rideau doit être d'au moins 6 pour 1. »

Révision 22

Au point O12 de l'appendice A à l'annexe 1 de la partie 4
(Plan d'évaluation technique des soumissions)
de l'appel d'offres
la phrase suivante :

« Le rapport flottabilité-poids de chaque section d'estacade rideau doit être d'au moins 6 pour 1 ».

est remplacée par

« Le rapport flottabilité-poids brut de chaque section d'estacade rideau doit être d'au moins 6 pour 1 ».

Révision 23

Dans l'annexe B (Énoncé des besoins techniques), le texte suivant remplace l'alinéa 3.7.1.1 dans son intégralité :

- « 3.7.1.1 Toutes les estacades de type rideau doivent être livrées sur des palettes d'expédition en bois de manière à ce que la taille des palettes utilisées facilite l'emballage sans compromettre l'intégrité de l'estacade de type rideau ou l'endommager ».

Révision 24

Dans l'annexe B (Énoncé des besoins techniques), le texte suivant remplace l'alinéa 3.5.6.1 dans son intégralité :
« 3.5.6.1. NON UTILISÉ » .

TOUTES LES AUTRES MODALITÉS ET CONDITIONS DEMEURENT INCHANGÉES.